



PROCÈS-VERBAL N° 17 Réunion électronique du 28 / 11 / 2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois autorisés futsal :

VALLEE DU DOUX :

U11 le 7 janvier 2023,

U13 le 8 janvier 2023.

PIERRELATTE :

U9 le 7 janvier 2023,

U11 le 8 janvier 2023.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

Livrets de Pratique en ligne :

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

Important : Merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

U8/U9

Merci de réfléchir dès aujourd'hui à vos engagements pour la Phase PRINTEMPS .

La Commission Technique souhaite faire évoluer la pratique pour la catégorie U8- U9 en 3 niveaux (Promotion-Espoir et Bourgeon) Vous pourrez vous inscrire sur FOOTCLUBS, dans la rubrique compétitions, engagement, catégorie/football d'animation, engager une équipe et vous pourrez choisir votre niveau de pratique jusqu'au 3 décembre 2022.

Date prochains plateaux U9 : samedi 3 décembre à 13h30

Actualisation des engagements

POULE 6 PS ROMANS 3 équipes

POULE 8 PS ROMANS 3 équipes

Merci de penser à nous envoyer la fiche plateau.

U6/U7

Date prochains plateaux U7 : samedi 10 décembre à 10h

Nous rappelons aussi que les enfants de moins de 5 ans ne peuvent pas participer aux plateaux, en cas d'accident l'enfant n'est pas couvert.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

LIVRETS DE PRATIQUE EN LIGNE : Les livrets de pratiques U11 sont en ligne sur le site internet du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation de l'accueil des jeunes joueurs et joueuses.

HORAIRES : merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2^e phase de la saison qui débutera le 28 janvier 2023. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 18 décembre 2022, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Désiderata reçus : FC CHATELET, FC DIOIS, ES MALISSARD, AS VALLEE DOUX, VALLIS AUREA FOOT.

RAPPEL IMPORTANT :

De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Date prochains plateaux : Samedi 03 Décembre 2022 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

U15 BRASSAGE :

Tous les matchs non joués pour cause arrêtés municipaux devront se jouer le Mercredi 7 Décembre dernier délai.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1^{ère} phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées durant les vacances de la Toussaint. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.

Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, d'avancer la journée de récupération du 17 décembre au 10 décembre. De ce fait, la dernière journée de la phase Brassage se déroulera le 17 décembre 2022.

Rencontres reportées :

- En 18D1 :

AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTELIMAR S 1 au 14/01/2023.

ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023.

- En U18D2 :

DAVEZIEUX US 2 / GF HERMITAGE TOURNON 1 au 17/12/2022.

AS SURD ARDECHE 2 / ASF PIERRELATTE 1 au 17/12/2022.

MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTELIMAR 1 au 14/01/2023.

RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023.

- En U18 Brassage :

ENT. VAL. JAB FC VALDAINE 2 / US DROME PROVENCE 1 au 10/12/2022.

ES CHOMERAC 1 / BAS VIVARAIS US 1 au 10/12/2022 à 15h00.

SC BOURG ST ANDEOL / AS BERG HELVIE 1 au 10/12/2022

MONTELIER US / JS LIVRON au 10/12/2022

AV S ROIFFIEUX 1 / ENT BOURG ARGENTAL 1 au 10/12/2022

AS DU DOLON 1 / ENT S NORD DROME 2 au 10/12/2022

HOSTUN 1 / AS ST MARCELLOISE au 10/12/2022

- En Coupe U18 1^{er} tour :

CENTRE ARDECHE OL 2 / ENT AS VEORE MONTOISON-AS BEAUMONTELEGER au 10/12/2022

US VAL D D'AY 1 / ENT NORD DROME 2 au 17/12/2022.

CENTRE ARDECHE OL 1 / ENT S CHOMERAC au 14/01/2023.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application

FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.